



Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 1.612.468,80 euros
Siège social : 2, rue Briçonnet, 30000 Nîmes
R.C.S. Nîmes 497 587 089

Rapport financier semestriel

Exercice clos le 30 juin 2018

SOMMAIRE

I.	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2018.....	3
1.	Description de l'activité de la Société.....	3
2.	Faits marquants du 1er semestre 2018	5
	2.1. Eléments financier	5
	2.2. Eléments scientifique	5
	2.3. Autres éléments	5
3.	Événements importants survenus depuis la clôture du 1er semestre 2018.....	5
4.	Activité de la Société au 1er semestre 2018	7
	4.1. Produits des activités courantes.....	7
	4.2. Les dépenses opérationnelles	8
	4.3. Les résultats financiers	8
5.	Principaux risques et incertitudes pour le 2ieme semestre 2018	8
6.	Relations avec les parties liées	8
II.	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS INDIVIDUELS RESUMES.....	9
1.	Description de l'activité de la Société.....	13
2.	Faits marquants	14
	2.1. Principaux Evènements de 2018	14
	2.2. Evénements postérieurs à la clôture	14
3.	Etats Financiers	9
	3.1. Tableau du bilan	9
	3.2. Tableau du compte de résultat.....	10
	3.3. Tableau de variation des capitaux propres	11
	3.4. Tableau de flux de trésorerie	12
4.	Principes et méthodes comptables significatives.....	15
	4.1. Cadre comptable.....	15
	4.2. Recours à des estimations et jugements	16
5.	Principes et méthodes comptables significatives.....	18
	5.1. Notes sur le bilan.....	18
	5.2. Notes sur le compte de résultat	21
III.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	24
IV.	LE RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	25

I. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE – exercice clos au 30 juin 2018

1. Description de l'activité de la Société

Advicenne est une société pharmaceutique fondée en 2007 qui vend et développe des produits pédiatriques innovants dans le domaine de la néphrologie (maladies rénales) et de la neurologie. Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à ces besoins.

Advicenne a développé un portefeuille de produits dont deux sont à des stades de développement clinique avancés ainsi que deux autres produits autorisés en France et commercialisés par Advicenne (pour ces deux produits la Société a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France).

Le produit phare d'Advicenne, ADV7103, se positionne dans le traitement de pathologies rénales (néphrologie). Advicenne a généré des résultats cliniques convaincants avec ADV7103 dans plusieurs essais cliniques et est en phase finale de développement clinique en vue d'une obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. ADV7103 a le potentiel de devenir un médicament de référence dans le traitement des acidoses tubulaires rénales distales. Advicenne prévoit de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale auprès de l'agence européenne (EMA) fin 2018 sur la base des résultats de l'étude clinique de phase III. Advicenne envisage de capitaliser sur les études cliniques déjà réalisées ou en cours en Europe et de répliquer le développement clinique d'ADV7103 aux Etats-Unis. La Food and Drug Administration (FDA), l'agence sanitaire des Etats-Unis, a approuvé la demande de statut d'Investigational New Drug (IND) pour l'ADV7103, permettant d'initier officiellement l'essai clinique pivot de phase III. Advicenne a obtenu auprès de l'EMA en juin 2017 la désignation maladie orpheline pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale. L'avantage majeur de cette législation est de permettre au laboratoire-fabricant vendant des produits ayant le statut de médicament orphelin de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe.

De plus, outre son produit phare ADV7103 et le produit licencié à Primex ADV6209, qui a obtenu une autorisation de mise sur le marché au cours du troisième trimestre 2018, la société dispose d'autres produits en développement dans le domaine de la néphrologie et de la neurologie qui viendront renforcer ce portefeuille.

Ainsi, en Europe, la Société envisage de commercialiser ses produits via sa propre infrastructure ou bureaux de représentation. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux pédiatres néphrologues principalement et aux neurologues.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants répondant à de réels besoins médicaux et à mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour atteindre des marchés orphelins à forte demande, liés à des besoins médicaux non satisfaits pour lesquels il n'existe pas de traitement ayant reçu une AMM. Forte de ses nombreux atouts détaillés ci-dessus et afin de s'affirmer comme un acteur de référence, Advicenne a décidé de se doter des moyens d'accélérer la croissance de son portefeuille de produits thérapeutiques pour devenir une société de spécialité

pharmaceutique dans le traitement des maladies rénales et neurologiques des jeunes enfants et répondre ainsi à l'immense attente des patients et des praticiens.

2. Faits marquants du 1er semestre 2018

2.1. Eléments financier

- Le 5 janvier 2018, l'option de surallocation a été partiellement exercée à hauteur de près de 72% dans le cadre de l'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).
- Advicenne a souscrit un contrat de liquidité avec la société de banque Gilbert Dupont pour un montant de 400K€, en vigueur depuis le 5 janvier 2018. Rappelons qu'un apport de 300K€ avait été fait fin 2017 dans le cadre de la mise en place de ce contrat.

2.2. Eléments scientifique

- En mai 2018 Advicenne a obtenu l'autorisation de l'ANSM d'initier l'essai clinique pivot de phase II/III pour ADV7103 dans la cystinurie.
- Advicenne signe, fin mai 2018, un partenariat avec l'European Society for Paediatric Nephrology (ESPN) visant à améliorer les connaissances sur l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et sa prise en charge en Europe.
- Advicenne a annoncé le 2 juillet 2018 les résultats préliminaires de l'étude d'extension de phase III (B22CS) avec ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd). Cette étude clinique, réalisée en ouvert, confirme l'efficacité et la sécurité d'emploi d'ADV7103 après 24 mois de traitement.

2.3. Autres éléments

- Advicenne a annoncé en janvier l'arrivée du Dr Linda Law à la tête des opérations cliniques aux Etats Unis. Comptant près de 25 années d'expériences dans l'industrie, le Dr Law est notamment intervenue chez Raptor Pharmaceuticals, avec qui elle a notamment développé un produit ciblant une maladie rénale orpheline.

3. Événements importants survenus depuis la clôture du 1er semestre 2018

- Le 3 septembre 2018 Advicenne a obtenu le statut d'IND (Investigational New Drug) de la FDA, permettant d'initier l'étude clinique pivotale de phase II/III d'ADV7103 dans l'ATRd.
- Le 12 septembre 2018, Advicenne a obtenu la première notification positive pour son produit Ozalin (ADV6209) licencié à Primex, ce qui a pour effet d'ouvrir droit au 2ème paiement d'étape tel que prévu au contrat et de rendre définitivement acquis les 2 millions d'euros comptabilisés jusqu'ici en avance reçue.
- Le 20 septembre 2018, Advicenne a nommé Charlotte Sibley comme membre du conseil d'administration et Paul Michalet comme directeur général délégué finance et administration.

4. Activité de la Société au 1er semestre 2018

Les résultats semestriels de la Société selon les normes IFRS sont présentés ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (K€)	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	438	249
Autres produits de l'activité	475	976
Produits des activités courantes	913	1 225
Coût des marchandises vendues	-214	-114
Frais de recherche et développement	-2 909	-2 233
Frais de commercialisation et de marketing	-949	-620
Frais de structure et généraux	-814	-533
Résultat opérationnel	-3 974	-2 275
Coût de l'endettement financier	-24	-63
Produits financier	234	2
Résultat avant impôt	-3 764	-2 337
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat Net	-3 764	-2 337
Résultat par action (€/action)*	-0,47	-0,43
Résultat dilué par action (€/action)*	-0,47	-0,43

* Le résultat par action, de base et dilué, tient compte, y compris pour le 30 juin 2017, de la division de la valeur nominale des actions par cinq décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2017.

4.1. Produits des activités courantes

Les produits des activités courantes sont composés du chiffre d'affaires et d'autres produits.

Le chiffre d'affaire concerne la vente de deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation en France dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. L'augmentation du chiffre d'affaire est liée à la croissance de la part de marché.

Les autres produits de l'activité concernent le Crédit Impôt Recherche, dont le montant reste stable par rapport au premier semestre 2017 et une subvention pour le projet Toupi. Au premier semestre de 2017, la Société avait généré un produit dans le cadre d'un accord de cession d'actif relatif à ADV6209 à Primex Pharmaceuticals.

4.2. Les dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles sont en hausse par rapport au premier semestre 2017, en ligne avec l'avancement des projets de la Société.

Les frais de recherche et développement sont principalement liés aux études cliniques en cours en Europe et aux Etats Unis. La Société a annoncé des résultats positifs pour son étude pivot phase III d'ADV7103 dans l'ATRd. En mai 2018, l'ANSM a donné son accord pour commencer l'étude pivot phase III d'ADV7103 dans une deuxième indication, la cystinurie. La Société prépare activement l'étude pivot phase III dans l'ATRd aux US.

Les frais de commercialisation et marketing comportent les frais de commercialisation en France de Likozam et Levidcen ainsi que les dépenses préparatoires à la commercialisation d'ADV7103. La hausse des dépenses est liée à la préparation de l'accès au marché pour l'ADV7103.

La hausse des frais de structure et généraux est principalement lié aux dépenses de communication, de frais juridiques et d'audit.

4.3. Les résultats financiers

Le résultat financier correspond principalement à la réévaluation du compte courant en dollars. La société, ayant contracté des services pour son activité aux US payable en dollars, a souhaité couvrir ses engagements fermes en achetant des dollars US.

5. Principaux risques et incertitudes pour le 2ieme semestre 2018

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont présentés dans la partie gestion des risques du document de référence 2018 disponible sur le site de la société www.advicenne.com.

6. Relations avec les parties liées

Au 30 juin 2018, aucun contrat avec une partie liée n'est en cours de validité.

II. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS INDIVIDUELS RESUMES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 2 rue Briçonnet – 30000 NIMES.

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers individuels semestriels résumés de la Société au 30 juin 2018 arrêtée par le Conseil d'Administration le 20 septembre 2018

1. Etats Financiers

1.1. Etat de la situation financière

ACTIF (K€)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles		3	3
Immobilisations corporelles		268	214
Autres actifs financiers		9	9
Impôts différés			
Autres actifs			
Actifs non courants		280	226
Stocks et en-cours		355	163
Clients	5-11	271	223
Crédits d'impôt	5-12	365	886
Autres actifs courants	5-12	619	553
Actifs financiers		144	300
Trésorerie et équivalents trésorerie	5-13	32 967	36 183
Actifs courants		34 721	38 308
Total actif		35 000	38 533

PASSIF (K€)	Notes	30 juin 2018	31 décembre 2017
Capital social	5-14	1 612	1 601
Primes liées au capital		52 370	51 895
Réserves		-19 677	-13 937
Résultat net		-3 764	-6 048
Total Capitaux Propres		30 542	33 511
Emprunts et dettes financières	5-15	258	454
Provisions		130	106
Passifs non courants		388	560
Emprunts et dettes financières	5-15	250	248
Fournisseurs	5-16	857	1 314
Produits constatés d'avance	5-16	-	-
Autres passifs courants	5-16	2 963	2 901
Passifs courants		4 070	4 463
Total passif		35 000	38 533

1.2. Tableau du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	30 juin 2018	30 juin 2017
Chiffre d'affaires	5-2-1	438	249
Autres produits de l'activité	5-2-2	475	976
Produits des activités courantes		913	1 225
Coût des marchandises vendues		-214	-114
Frais de recherche et développement	5-2-3	-2 909	-2 233
Frais de commercialisation et de marketing	5-2-3	-949	-620
Frais de structure et généraux	5-2-3	-814	-533
Résultat opérationnel		-3 974	-2 275
Coût de l'endettement financier	5-2-4	-24	-63
Produits financier	5-2-4	234	2
Résultat avant impôt		-3 764	-2 337
Impôts sur les bénéfices		-	-
Résultat Net		-3 764	-2 337
Résultat par action (€/action)*		-0,47	-0,43
Résultat dilué par action (€/action)*		-0,47	-0,43

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (K€)	Notes	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat Net		-3 764	-2 337
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite		-10	-4
Effet d'impôt (NS)			
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		-10	-4
Résultat global		-3 774	-2 341

* Le résultat par action, de base et dilué, tient compte, y compris pour le 30 juin 2017, de la division de la valeur nominale des actions par cinq décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2017.

1.3. Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2017	774 256	774	8 829	-14 755	-5 151
Résultat de la période				-2 337	-2 337
Autres éléments du résultat global, après impôts				-4	-4
Résultat global		-	-	-2 341	-2 341
Augmentation de capital	503 157	503	18 377		18 880
Paiement fondé sur des actions				224	224
Situation au 30 juin 2017	1 277 413	1 277	27 206	-16 872	11 611
Situation au 1er janvier 2018	8 002 696	1 601	51 894	-19 984	33 511
Résultat de la période				-3 764	-3 764
Autres éléments du résultat global, après impôts				-10	-10
Résultat global		-	-	-3 774	-3 774
Augmentation de capital	59 648	12	732		744
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle			-256		-256
Paiement fondé sur des actions				317	317
Situation au 30 juin 2018	8 062 344	1 612	52 370	-23 441	30 542

- L'augmentation de capital de 744K€ en 2018 correspond à l'option de surallocation
- L'acquisition des titres d'autocontrôle de 256K€ en 2018 résulte de la mise en place du contrat de liquidité

1.4. Tableau de flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net	-3 764	-2 337
Amortissements et provisions	108	62
Paieement fondé sur des actions	317	224
Autres produits et charges calculés	-111	-
Plus ou moins value de cession		
Impôts différés		
Cout de l'endettement financier	2	63
Capacité d'autofinancement	-3 448	-1 988
Incidence de la variation des stocks	-193	21
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	407	-491
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	-395	-476
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-3 629	-2 934
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-108	-18
Actions auto-détenues	-138	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	-246	-18
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	744	15 819
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	-	500
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	-85	-438
Intérêts reçus (versés)	-	-66
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	659	15 815
Variation de la trésorerie	-3 216	12 865
Trésorerie d'ouverture	36 183	1 583
Trésorerie de clôture	32 967	14 448

2. Description de l'activité de la Société

Advicenne est une société pharmaceutique fondée en 2007 qui vend et développe des produits pédiatriques innovants dans le domaine de la néphrologie (maladies rénales) et de la neurologie. Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à ces besoins.

Advicenne a développé un portefeuille de produits dont deux sont à des stades de développement clinique avancés ainsi que deux autres produits autorisés en France et commercialisés par Advicenne (pour ces deux produits la Société a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France).

Le produit phare d'Advicenne, ADV7103, se positionne dans le traitement de pathologies rénales (néphrologie). Advicenne a généré des résultats cliniques convaincants avec ADV7103 dans plusieurs essais cliniques et est en phase finale de développement clinique en vue d'une obtention d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) en Europe. ADV7103 a le potentiel de devenir un médicament de référence dans le traitement des acidoses tubulaires rénales distales. Advicenne prévoit de déposer une demande d'autorisation de mise sur le marché pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale auprès de l'agence européenne (EMA) fin 2018 sur la base des résultats de l'étude clinique de phase III. Advicenne envisage de capitaliser sur les études cliniques déjà réalisées ou en cours en Europe et de répliquer le développement clinique d'ADV7103 aux Etats-Unis. La Food and Drug Administration (FDA), l'agence sanitaire des Etats-Unis, a approuvé la demande de statut d'Investigational New Drug (IND) pour l'ADV7103, permettant d'initier officiellement l'essai clinique pivot de phase III. Advicenne a obtenu auprès de l'EMA en juin 2017 la désignation maladie orpheline pour ADV7103 dans l'acidose tubulaire rénale distale. L'avantage majeur de cette législation est de permettre au laboratoire-fabricant vendant des produits ayant le statut de médicament orphelin de bénéficier d'une exclusivité de commercialisation postérieure à l'obtention de l'AMM sur le produit pendant 7 et 10 ans, respectivement aux Etats-Unis et en Europe.

De plus, outre son produit phare ADV7103 et le produit licencié à Primex ADV6209, qui a obtenu une autorisation de mise sur le marché au cours du troisième trimestre 2018, la société dispose d'autres produits en développement dans le domaine de la néphrologie et de la neurologie qui viendront renforcer ce portefeuille.

Ainsi, en Europe, la Société envisage de commercialiser ses produits via sa propre infrastructure ou bureaux de représentation. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux pédiatres néphrologues principalement et aux neurologues.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants répondant à de réels besoins médicaux et à mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour atteindre des marchés orphelins à forte demande, liés à des besoins médicaux non satisfaits pour lesquels il n'existe pas de traitement ayant reçu une AMM. Forte de ses nombreux atouts détaillés ci-dessus et afin de s'affirmer comme un acteur de référence, Advicenne a décidé de se doter des moyens d'accélérer la croissance de son portefeuille de produits thérapeutiques pour devenir une société de spécialité pharmaceutique dans le traitement des maladies rénales et neurologiques des jeunes enfants et répondre ainsi à l'immense attente des patients et des praticiens.

3. Faits marquants

3.1. Principaux Evènements de 2018

Augmentation de capital

Le 5 janvier 2018, l'option de surallocation relative à la cotation de la société réalisée en décembre 2017 a été partiellement exercée à hauteur de près de 72% dans le cadre de l'introduction en bourse d'Advicenne sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Cette option a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).

Contrat de liquidité

Advicenne a souscrit un contrat de liquidité avec la société de banque Gilbert Dupont pour un montant de 400K€, en vigueur depuis le 5 janvier 2018. Rappelons qu'un apport de 300 K€ avait été fait fin 2017 dans le cadre de la mise en place de ce contrat.

Autres évènements

- Advicenne a annoncé en janvier l'arrivée du Dr Linda Law à la tête des opérations cliniques aux Etats Unis. Comptant près de 25 années d'expériences dans l'industrie, le Dr Law est notamment intervenue chez Raptor Pharmaceuticals, avec qui elle a notamment développé un produit ciblant une maladie rénale orpheline.
- En mai 2018 Advicenne a obtenu l'autorisation de l'ANSM d'initier l'essai clinique pivot de phase II/III pour ADV7103 dans la cystinurie
- Advicenne a signé, fin mai 2018, un partenariat avec l'European Society for Paediatric Nephrology (ESPN) visant à améliorer les connaissances sur l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et sa prise en charge en Europe
- Advicenne a annoncé le 2 juillet 2018 les résultats préliminaires de l'étude d'extension de phase III (B22CS) avec ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd). Cette étude clinique, réalisée en ouvert, confirme l'efficacité et la sécurité d'emploi d'ADV7103 après 24 mois de traitement.

3.2. Evènements postérieurs à la clôture

- Le 3 septembre 2018 Advicenne a obtenu le statut d'IND (Investigational New Drug) de la FDA, permettant d'initier l'étude clinique pivotale de phase II/III d'ADV7103 dans l'ATRd.
- Le 12 septembre 2018, Advicenne a obtenu la première notification positive pour son produit Ozalin (ADV6209) licencié à Primex, ce qui a pour effet d'ouvrir droit au 2^{ème} paiement d'étape tel que prévu au contrat et de rendre définitivement acquis les 2 millions d'euros comptabilisés jusqu'ici en avance reçue.
- Le 20 septembre 2018, Advicenne a nommé Charlotte Sibley comme membre du conseil d'administration et de Paul Michalet comme directeur général délégué finance et administration.

4. Principes et méthodes comptables significatives

4.1. Cadre comptable

Les états financiers individuels semestriels résumés de la Société ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces états financiers n'incluent pas l'exhaustivité des informations requises pour une clôture annuelle, mais une sélection de notes explicatives. Ainsi, ils doivent être lus en relation avec les états financiers individuels annuels de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2017.

À l'exception des mentions ci-après, les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des états financiers individuels semestriels résumés sont identiques à ceux retenus pour les états financiers individuels de la Société établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2017.

La Société a appliqué pour la première fois les normes IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients et IFRS 9 Instruments financiers à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être. Elle remplace les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction et leurs interprétations. La Société a adopté la norme IFRS 15 en recourant à la méthode de l'impact cumulatif (sans mesures de simplification pratique), avec pour effet une première application de cette norme à sa date d'entrée en vigueur (c'est-à-dire au 1er janvier 2018). Il s'ensuit que les informations mentionnées pour 2017 n'ont pas été retraitées, c'est-à-dire qu'elles sont présentées, comme précédemment, selon les normes IAS 18 et IAS 11, et leurs interprétations. Cette norme n'a aucun effet significatif sur les états financiers individuels de la société.

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Cette norme n'a aucun effet significatif sur les états financiers individuels de la société.

Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018. Elles sont listées ci-dessous et n'ont aucun effet significatif sur les états financiers de la Société.:

IAS 16 et IAS 41 -Agriculture Plantes productrices
IAS 19 - Régimes à prestations définies: cotisation des membres du personnel
Amendements IAS 7 - Informations liées aux activités de financement
Amendements IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes
Amendements IAS 27 - Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
Amendements IFRS 2 - Classements et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
Amendements IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes
Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation
Amendements IAS 40 – Transferts d'immeuble de placement
Annual improvements (cycle 2014-2016) - améliorations annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2016

Par ailleurs, la Société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations suivants d'application facultative au 30 juin 2018 :

IFRS 16 – Locations
Amendements IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative

Ces normes et amendements seront d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019 où postérieurement, étant précisé que la Société analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

4.2. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

4.3 Caractère saisonnier des activités

L'activité de la Société n'est pas considérée comme étant cyclique ou saisonnière.

5. Informations sectorielles

La Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique

6. Principes et méthodes comptables significatives

6.1. Notes sur le bilan

6.1.1. Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Non Echu	Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 30 juin 2018	277	148	129	-6	271
Situation au 31 décembre 2017	225	111	114	-2	223

6.1.2. Créances d'impôt et autres actifs courants

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	30 juin 2018	31 Décembre 2017
Crédit d'impôt recherche	356	870
Crédit d'impôt compétitivité emploi	9	16
Crédit d'impôt prospection commerciale		
Sous-Total	365	886
Créances fiscales (TVA,...)	134	444
Charges constatées d'avance	483	104
Débiteurs divers	2	5
Valeurs brutes	984	1 439
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	984	1 439

Le montant du CIR dans les comptes clos au 30 juin 2018 de 356 k€, correspond à l'estimation du produit à recevoir lié aux dépenses du premier semestre 2018.

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2017, correspondait intégralement au CIR demandé au titre de l'exercice 2017. Il a été remboursé le 22 juin 2018.

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance payée pour l'initiation de l'étude clinique pivotale phase II/III d'ADV7103 dans l'ATrd aux Etats-Unis.

6.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)	30 juin 2018	31 Décembre 2017
Comptes bancaires courants	28 890	36 183
SICAV monétaires	4 077	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 967	36 183

6.1.4. Capital social

Au 30 juin 2018, suite à l'augmentation du capital du 5 janvier 2018, le capital social de la Société est composé de 8 062 344 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,20 euro.

6.1.5. Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 Décembre 2016	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	30 juin 2017
Emprunts bancaires	94			333	427
Avances conditionnées	112				112
Dettes financières non courantes	206	-	-	333	539
Emprunts bancaires	50	500	-47	-333	170
Avances conditionnées	466		-390		76
Emprunt obligataire	3 061		-3 061		-
Dettes financières courantes	3 578	500	-3 498	-333	246
Total	3 784	500	-3 498	-	785

Echéancement (K€)		30 juin 2017
Inférieur à un an		246
Compris entre un et cinq ans		427
Supérieur à cinq ans		112
Total		785

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 Décembre 2017	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	30 juin 2018
Emprunts bancaires	342			-84	258
Avances conditionnées	112			-112	-
Dettes financières non courantes	454	-	-	-196	258
Emprunts bancaires	172		-85	88	175
Avances conditionnées	75			1	76
Dettes financières courantes	248	-	-85	89	251
Total	701	-	-85	-107	508

Echéancement (K€)		30 juin 2018
Inférieur à un an		251
Compris entre un et cinq ans		258
Supérieur à cinq ans		-
Total		508

Le 2 mars 2018, Bpifrance Financement décide de transformer l'avance remboursable de 111K€ en subvention.

6.1.6. Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Dettes sociales	618	667
Dettes fiscales	39	31
Avances et acomptes reçus	2 000	2 000
Autres créditeurs	306	204
Sous-Total	2 963	2 901
Dettes fournisseurs	857	1 314
TOTAL	3 820	4 215

Echéancement (K€)	30 juin 2018	31 décembre 2017
Inférieur à un an	3 820	4 215
TOTAL	3 820	4 215

Les avances et acomptes reçus sont liés au contrat PRIMEX, comme précisé dans le paragraphe 6.2.2 autres revenus

6.1.7. Instruments financiers

En K€	Catégories	30 juin 2018		31 décembre 2017	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	9	9	9	9
Clients et autres débiteurs	A	271	271	223	223
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	-	-	-	-
Total		280	280	232	232
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	C	508	508	702	702
Fournisseurs et autres débiteurs	C	857	857	1 314	1 314
Total		1 365	1 365	2 016	2 016

A - Prêts et créances

B - Actifs en juste valeur par le résultat

C - Passifs évalués au coût amorti

D - Passifs évalués en juste valeur par le résultat

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur.

6.2. Notes sur le compte de résultat

6.2.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	30 juin 2018		30 juin 2017	
Union Européenne	426	97%	243	98%
Reste du monde	12	3%	6	2%
Chiffre d'affaires	438	100%	249	100%

Les ventes de marchandises concernent deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Liko zam et Levidcen. Le Liko zam est commercialisé en statut post autorisation temporaire d'utilisation (post-ATU).

Au 30 juin 2018 et 30 juin 2017, la ligne «Union Européenne» concerne les ventes en France et la ligne «Reste du monde» concerne les ventes effectuées dans les DOMTOM.

6.2.2. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	30 juin 2018		30 juin 2017	
Crédit Impôt Recherche	355	75%	381	39%
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	9	2%	8	1%
Redevances	-	0%	545	56%
Subventions	111	23%	-	0%
Autres produits	-	0%	42	4%
Autres produits de l'activité	475	100%	976	100%

Les autres produits ont principalement été générés par le crédit d'impôt recherche.

La subvention de 111K€ résulte de la transformation de l'avance remboursable en subvention.

Au 30 juin 2017, tout comme au 31 décembre 2017, les redevances concernaient le contrat PRIMEX signé le 12 février 2016.

Il s'agit d'un accord de cession d'actifs relatifs au produit ADV6209 en anesthésiologie pédiatrique à la société suisse PRIMEX. Le contrat prévoit un versement initial de 4M€ intervenu en 2016, des versements complémentaires futurs conditionnés à l'atteinte de certains milestones ainsi que des royalties sur la base d'un pourcentage des ventes futures.

Le versement de 4 M€ correspond à :

- Pour 2M€ à un financement par Primex de travaux que la Société a réalisés pour obtenir la première notification positive en vue de l'obtention d'une AMM du produit ADV6209. Le produit comptabilisé à ce titre a été reconnu prorata temporis du 1er mars 2016 au 31 décembre 2017 correspondant à la durée de réalisation des travaux devant conduire à l'obtention de la première notification positive. 545 K€ ont donc été reconnus en produit sur la période de 6 mois close le 30 juin 2017.
- Un « success fee » de 2M€ en cas d'obtention de la première notification positive. Ces 2 M€ déjà encaissés par la Société sont présentés en autres passifs courants. Primex qui avait la possibilité de

mettre fin au contrat si la première notification positive n'était pas obtenue avant le 31 décembre 2017, a décidé de le poursuivre pour une année supplémentaire. Postérieurement à la clôture, Advicenne a obtenu la première notification positive pour son produit Ozalin (ADV6209) ce qui a pour effet notamment de rendre à cette date définitivement acquis les 2 millions d'euros comptabilisés jusqu'ici en avance reçue.

L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur la reconnaissance des produits liés au contrat Primex.

6.2.3. Détails des charges par nature

30 juin 2018 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 027	484	212	1 723
Dotations nettes aux amortissements	42	-	12	54
Autre couts externes	1 840	465	590	2 895
Total	2 909	949	814	4 672

30 juin 2017 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	906	382	188	1 476
Dotations nettes aux amortissements	46	-	5	51
Autre couts externes	1 281	238	340	1 859
Total	2 233	620	533	3 386

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilés dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 317 K€ et 246 K€ euros au titre du premier semestre 2018 et de 2017.

Il n'a pas été procédé à de nouvelles attributions de BSPCE au cours du premier semestre 2018.

6.2.4. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	30 juin 2018	30 juin 2017
Gain de change	233	2
Autres produits financiers	4	
Produits financiers	237	2
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-6	-4
Intérêts des obligations convertibles	-	-58
Perte de change	-19	-1
Autres charges financières	-2	-
Charges financières	-27	-63
Résultat financier	210	-61

Le gain de change correspond à la réévaluation du compte courant en dollars. La société, ayant contracté des services pour son activité aux US payable en dollars, a souhaité de couvrir ses engagements fermes

en dollars. Les gains et/ou pertes constaté au moment de paiement des factures sont enregistré dans le résultat opérationnel.

6.2.5. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	30 juin 2018	30 juin 2017
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en K€)	-3 764	-2 337
Nombres d'actions ordinaires	8 044 051	625 000
Nombres d'actions de préférences	-	5 762 065
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 042 725	804 882
Nombre moyen pondéré d'actions de préférences		4 589 845
Résultat en euros par action ordinaire	-0,47	-0,43
Résultat en euros par action de préférences		-0,43
Résultat dilué en euros par action ordinaire	-0,47	-0,43

Le résultat net étant en perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action. Le résultat par action, de base et dilué, et le nombre d'actions, tient compte, y compris pour le 30 juin 2017, de la division de la valeur nominale des actions par cinq décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 24 octobre 2017.

6.2.6. Rémunération des principaux dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au directeur général et aux directeur généraux délégués.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 30 juin 2018	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 30 juin 2017	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du directeur général et des directeur généraux délégués	616 085	383 490	232 595	449 760	326 604	123 156

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge de la période liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

III. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriels d'activité figurant en page 3 présente un tableau fidèle des événements important survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Nîmes, le 20 septembre 2018

Luc-André Granier
Président Directeur Général

IV. LE RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Advicenne S.A.

Siège social : 2 rue Briconnet - 30000 Nîmes
Capital social : €. 1.612.468,80

Période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels individuels résumés de la société Advicenne S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels individuels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels individuels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1 qui expose les changements de méthodes comptables relatifs à la première application des normes IFRS 15 et IFRS 9.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels individuels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels individuels résumés.

Nîmes, le 20 Septembre 2018

KPMG Audit Sud-Est
Stéphane Devin
Associé

Frédéric Vacheret
Associé